



## **NON À LA RÉPRESSION DU MOUVEMENT SOCIAL**

**Toutes et tous devant le TGI de Paris aux côtés des lycéens et militants !**

Le 22 mai, à Paris, jour de mobilisation unitaire de la Fonction Publique, des manifestants ont fait l'objet d'interpellations par les forces de l'ordre, tout comme les lycéens pour l'occupation du lycée Arago.

Garde à vue prolongée, passage en comparution immédiate, rien ne leur a été épargné !

Le 15 juin aura lieu le procès d'un certain nombre d'entre eux, dont un camarade manifestant et militant, qui a eu pour seul tort de porter un « sweat à capuche noire ».

Agent public, il manifestait dans le cadre de l'appel unitaire Fonction publique contre la « casse du service public ». Quelle absurdité de se retrouver aujourd'hui sur le banc des accusés alors qu'il manifestait pour un service public de qualité !

Les jeunes arrêtés au lycée Arago étaient réunis pour discuter des réformes en cours, aucune dégradation n'a été constatée. Les conditions de leur arrestation et de leur mise en garde à vue ont soulevé l'indignation de leurs familles et de leurs enseignant.es, le traitement qui leur a été infligé, y compris aux mineurs, est totalement disproportionné.

Les délits sur lesquels reposent ces procédures sont issus d'une loi de 2010 qui punit la « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations » et « l'intrusion dans un établissement scolaire ».

Gérard Collomb fustigeait à l'époque cette atteinte à la liberté fondamentale de manifester lorsque Christian Estrosi avait déposé cette proposition de loi. Aujourd'hui Ministre de l'intérieur, il se sert entre autres de ces dispositions pour réprimer le mouvement social.

A cet usage de lois répressives s'ajoutent ses récentes déclarations polémiques prônant l'auto-défense pour assurer la sécurité publique. Cela ne fait que confirmer la stratégie du gouvernement : intimider les manifestants et discréditer les luttes légitimes pour le progrès social. Pour la CGT, la priorité est de développer les services publics, bien commun de toutes et tous et de leur donner les moyens de répondre aux besoins de la population. Il est urgent que le gouvernement entende les revendications exprimées et respecte pleinement les libertés fondamentales, comme celle de manifester, qui permettent la pleine expression du mouvement social.

La CGT et ses organisations - qui ne cautionnent pas les actes injustifiables de personnes extérieures au mouvement social - dénoncent cette répression et cette instrumentalisation de la justice. La CGT est solidaire des manifestants et des jeunes poursuivis.

**Elle appelle à un rassemblement le vendredi 15 juin 2018 de 12h à 15h devant le Tribunal de Grande Instance de Paris 2945 Avenue de la Porte de Clichy, Paris 17ème, métro Porte de Clichy.**

*Montreuil, le 7 juin 2018*